



Les Rabinardières  
35760 SAINT GREGOIRE

Tél : 02.23.25.01.66

### Entreprises d'accueil

- Entreprises de Travaux Paysagers
- Entreprises de VRD
- Entreprises de Petites maçonneries
- Collectivités Publiques
- Direction Départementale Des Territoires et de la Mer
- Conseils Généraux
- Etc.

### Statuts possibles

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de Professionnalisation
- Congé Individuel de Formation
- Autres

# MFU

## SAINT GREGOIRE

Antenne du CFA des MFR BRETAGNE

# Certificat de Spécialisation

## "Constructions Paysagères"

FORMATION COMPLEMENTAIRE REMUNEREE SUR 1 an

-----  
**Niveau IV (Post Bac)**  
-----

Plus value la formation :

- Taille de pierre
- Passage du CACES® R372m Catégorie 1 – Engins de chantier
- Passage de l'habilitation électrique



@: [mfr.urbaine.st-gregoire@mfr.asso.fr](mailto:mfr.urbaine.st-gregoire@mfr.asso.fr)

🌐: <http://www.mfu-rennes-stgregoire.fr/>

## La formation prépare au titre d'OUVRIER PAYSAGISTE QUALIFIE EN CONSTRUCTIONS PAYSAGERES

### Objectifs :

- **Qualifier des jeunes de 16 à 25 ans ou plus à des activités diversifiées de polyvalence liées au paysage dans les domaines suivants :**
  - ☛ Réaliser des travaux préparatoires aux constructions paysagères : travaux de terrassement et de transformation de terrains, des travaux de Voiries, Réseaux et Divers (VRD)
  - ☛ Réaliser les travaux de constructions paysagères : Taille de pierre, pavage, dallage, réalisation de bassins, cascades, pièces d'eau, constructions modulables (terrasse, pergolas...)
  - ☛ Poser des éclairages et des systèmes électriques – Passage habilitation électrique
  - ☛ Voiries, Réseaux Divers
  - ☛ Avoir les capacités d'organisation des chantiers
  - ☛ Etre capable de communiquer dans et hors de l'entreprise
  - ☛ Participer aux analyses technico-économiques du chantier
  - ☛ Conseiller et suggérer des solutions d'utilisation et d'aménagement liées à l'esthétique et à la réglementation
  - ☛ CACES® R372m Catégorie 1 – Engins de chantier

- **Début d'inscription : Janvier**

- **Durée de la formation : 1 an**

**dont 16 semaines au Centre de Formation**

- **Nombre d'heures au CFA : 560 Heures**

- **Modalités de recrutement des jeunes apprentis :**

Etre au minimum titulaire du Bac Professionnel ou du B.P. Travaux Paysagers (ou équivalent),

**Ou**

2 à 3 ans d'expérience après un C.A.P ou un B.E.P Travaux Paysagers

**Ou**

3 ans d'expérience en paysage sans exigences de diplôme

- **Rémunération : l'apprenti reçoit un salaire qui varie selon son âge entre 52 % et 76 % du SMIC**

- **Débouchés :**

- ☛ **Agent technique paysager dans une Collectivité**
- ☛ **Chef d'équipe dans une entreprise du paysage**
- ☛ **Ouvrier hautement qualifié en maçonnerie du paysage**
- ☛ **Technicien paysager**
- ☛ **Concepteur du paysage en Bureau d'études**
- ☛ **Conseiller technico-commercial en grandes surfaces spécialisées**
- ☛ **Etc.**

